

FICHE
D'ACTIVITÉ
ÉLÈVES



Partir ou pas ?
L'importance des mots

Soucieux d'aborder le monde qui nous entoure dans sa complexité, nous vous proposons une activité explorant le vocabulaire relatif aux personnes en situation de migration.

Huit mots, huit définitions, pour aborder la réalité migratoire avec un peu plus de justesse.

Mode d'emploi

- 1 Découper les 8 étiquettes 'Mots' de la page 2.
- 2 Découper les 8 étiquettes 'Définitions' de la page 3.
- 3 Réunir les mots à leur définition.
- 4 Les corrections sont en page 4 !

✂ **Étranger**

✂ **Migrant**

✂ **Réfugié**

✂ **Sans-papiers**

✂ **Demandeur
d'asile**

✂ **Débouté**

✂ **Clandestin**

✂ **Immigré**

✂

Se dit d'une personne qui ne possède pas la nationalité française.
Cet état peut changer au cours de la vie d'un individu puisqu'il peut l'obtenir. Cette notion ne recouvre pas celle d'immigré puisque l'on peut l'être sans jamais avoir migré (c'est le cas des personnes qui sont nées et vivent en France mais qui n'ont pas la nationalité française). À l'inverse, on peut être immigré mais ne pas l'être (c'est le cas des personnes qui sont nées dans un autre pays, qui se sont installées en France et ont obtenu la nationalité française).

✂

Se dit d'une personne née à l'étranger et résidant en France.
Elle continue à appartenir à cette catégorie même si elle devient française par acquisition.
On peut être Français et ...
C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui est déterminant.
Et cela est permanent, ne change pas.

✂

Se dit d'une personne étrangère qui vit dans un pays sans en avoir obtenu le droit.
Cette appellation indique qu'elle n'a pas de papiers l'autorisant à vivre en France (titre de séjour), mais cela ne signifie pas qu'elle soit dépourvue de papiers d'identité (carte d'identité ou passeport par exemple).
Elle n'est pas forcément arrivée clandestinement en France : elle peut avoir été autorisée à rentrer sur le territoire, mais ne pas avoir obtenu l'autorisation d'y rester.

✂

Se dit d'une personne qui quitte son pays d'origine pour s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Si le terme « immigré » favorise le point de vue du pays d'accueil et le terme « émigré » celui du pays d'origine, ce vocable prend en compte l'ensemble du processus migratoire.

✂

Se dit d'une personne qui a fui son pays, parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir, et qui demande une protection à la France.
Sa demande est examinée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) et la Commission des recours des réfugiés. À l'issue de l'instruction de son dossier, elle est soit reconnue réfugiée, soit déboutée de sa demande.

✂

Se dit d'une personne à qui la France accorde une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine du fait de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

✂

Se dit d'une personne dont la demande de reconnaissance du statut de réfugié a été rejetée. Elle devient alors sans papiers.

✂

Se dit d'une personne qui enfreint les règles au droit de séjourner en France et se soustrait à la surveillance de l'administration. Très souvent, les sans-papiers ne le sont pas car leur situation est connue de l'administration.

Correction...

Étranger

Se dit d'une personne qui ne possède pas la nationalité française. Cet état peut changer au cours de la vie d'un individu puisqu'il peut l'obtenir. Cette notion ne recouvre pas celle d'immigré puisque l'on peut l'être sans jamais avoir migré (c'est le cas des personnes qui sont nées et vivent en France mais qui n'ont pas la nationalité française). À l'inverse, on peut être immigré mais ne pas l'être (c'est le cas des personnes qui sont nées dans un autre pays, qui se sont installées en France et ont obtenu la nationalité française).

Migrant

Se dit d'une personne qui quitte son pays d'origine pour s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité. Si le terme « immigré » favorise le point de vue du pays d'accueil et le terme « émigré » celui du pays d'origine, ce vocable prend en compte l'ensemble du processus migratoire.

Immigré

Se dit d'une personne née à l'étranger et résidant en France.

Elle continue à appartenir à cette catégorie même si elle devient française par acquisition.

On peut être Français et ...

C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui est déterminant.

Et cela est permanent, ne change pas.

Demandeur d'asile

Se dit d'une personne qui a fui son pays, parce qu'elle y a subi des persécutions ou craint d'en subir, et qui demande une protection à la France. Sa demande est examinée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) et la Commission des recours des réfugiés. À l'issue de l'instruction de son dossier, elle est soit reconnue réfugiée, soit déboutée de sa demande.

Réfugié

Se dit d'une personne à qui la France accorde une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine du fait de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques.

Débouté

Se dit d'une personne dont la demande de reconnaissance du statut de réfugié a été rejetée.

Elle devient alors sans papiers.

Sans-papiers

Se dit d'une personne étrangère qui vit dans un pays sans en avoir obtenu le droit. Cette appellation indique qu'elle n'a pas de papiers l'autorisant à vivre en France (titre de séjour), mais cela ne signifie pas qu'elle soit dépourvue de papiers d'identité (carte d'identité ou passeport par exemple). Elle n'est pas forcément arrivée clandestinement en France : elle peut avoir été autorisée à rentrer sur le territoire, mais ne pas avoir obtenu l'autorisation d'y rester.

Clandestin

Se dit d'une personne qui enfreint les règles au droit de séjourner en France et se soustrait à la surveillance de l'administration. Très souvent, les sans-papiers ne le sont pas car leur situation est connue de l'administration.



Le Cpa

14 rue Louis Gallet
26000 Valence

04 75 80 13 00
contact@le-cpa.com

www.le-cpa.com

valence
romans
AGGL